

Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

ADHESION OU RENOUVELLEMENT DE COTISATION 2019

	NOM (en cap.):		Prénom :
L	Date et lieu de naissance :		
	Domicile *:		
	Tél. privé * : Portable * : Mail perso * * :		ionnel * :
			*:
	Carte professionnelle : n°		
*	Fonction exercée dans l'entreprise : Détenez-vous un mandat syndical dans l'entreprise ? Si oui, lequel ? Date des dernières élections ? CALCUL DE LA COTISATION ANNUELLE, ABONNEMENT COMPRIS (EXPLICATIF AU VERSO) :		
	Net imposable / 100 = x 0,75 =		
_ 	Renouvellement : l'année complète	e est due quelle que soi	t la date de paiement.
	Cotisation minimale annuelle : 50 €		
	Etudiants en journalisme : 25€		
	ournalistes honoraires : 50% d'une cotisation normale ournalistes privés d'emploi : 50% d'une cotisation normale		
	Mode de paiement choisi (cochez la case correspondante) :		
	☐ Chèque bancaire	☐ Virement	
*	Possibilité d'établir quatre chèqu	es : merci de nous indic	quer les dates de mise en banque
→	Pour une première <u>adhésion</u> en cours d'année, la cotisation se règle au prorata		

^{*} Champs à ne remplir qu'en cas de changement depuis la dernière adhésion

^{* *} Nécessaire à la création de votre espace personnel sur notre site

SNJ

Comment calculer sa cotisation?

Quelle est la règle ?

Le montant de la cotisation est directement proportionnel aux revenus de l'année écoulée. Ainsi, compte tenu de l'harmonisation du taux de cotisation voté au congrès de Toulouse, ce montant est égal à 0,75% du revenu annuel net avant toute déduction fiscale (sauf pour la section lle-de-France, qui continue de façon transitoire à percevoir 1% du revenu annuel net). Le montant de la cotisation prélevée inclut le coût de l'abonnement au Journaliste, le trimestriel du SNJ, qui s'élève à 10€.

Que dois-je faire?

• Sur mon bulletin de salaire de décembre, je relève le cumul annuel net imposable que j'arrondis à la centaine la plus proche. Si je suis pigiste, j'additionne les nets imposables portés sur mes différents bulletins de salaire.

Exemple : je relève ou je calcule un total de 32.524 €, que j'arrondis à 32.500.

• Je divise la somme arrondie par 100, puis je la multiplie par 0,75 pour obtenir le montant de ma cotisation annuelle.

Exemple : 32.500€ divisé par 100 = 325 ; multiplié par 0.75 = 243.75 €. Soit 60.93€ par trimestre, ou 20.31€ par mois.

Bon à savoir

Les cotisations syndicales sont déductibles au moment de la déclaration de revenus, à hauteur de 66%, sous la forme d'in crédit d'impôt. Que l'on soit imposable ou pas.

Exemple : après la déduction fiscale, pour un montant de cotisation de 273,75 €, l'adhésion ne coûtera au journaliste-contribuable que 34% de la somme payée au syndicat, donc 93,07 €. Soit 23,26€ par trimestre, ou 7,75 € par mois.

Les cas particuliers

- La cotisation minimale annuelle (plancher) est fixée à 50 €
- La cotisation "étudiants en journalisme" est fixée à 25 €
- La cotisation "journalistes honoraires" et "journalistes privés d'emploi" est fixée à 50% de la cotisation de base
- Pour les primo-adhérents, la cotisation payée en cours d'année se calcule au prorata